



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Mathieu Pelletier dans le but d'adopter le règlement no 308-2018 sur la gestion contractuelle.

Le dépôt du projet de règlement 308-2018 a été fait par le conseiller David Pelletier à la séance extraordinaire du 18 juin 2018. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition du public.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dit projet de règlement au bureau municipal, 205 rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE D'ARC, ce 19^{ième} jour du mois de juin 2018.

**Louise Boivin
Directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 19^e jour du mois de juin 2018, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de juin 2018.

**Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière**